

Du fait même que le Canada soit un État fédéraliste, nous sommes dans une situation vraiment unique. Les Pères de la Confédération n'ont pas choisi un État unitaire. L'État fédéraliste a vu le jour quand quatre provinces se sont réunies. On reconnaissait alors que les divers éléments n'avaient pas les mêmes antécédents ou la même langue et, même s'ils aspiraient avant tout à former un pays uni, ils savaient également que ce pays ne survivrait pas si un organisme central allait imposer ses décisions aux provinces. Le fait même que nous soyons un État fédéraliste exige que nous fassions tous preuve de tolérance, et cette tolérance est extrêmement importante surtout dans un État fédéraliste.

En 1968, le premier ministre a été élu au pouvoir. Il a été élu par la majorité des Canadiens et nous admettons tous, je pense, qu'il bénéficiait d'un magnifique élan de bonne volonté manifesté dans tout le pays. En fait, même ceux d'entre nous qui n'ont pas appuyé son parti en 1968 ont dû admettre que bien des gens de nos régions ont soutenu le premier ministre et ce qu'il défendait.

M. Brisco: Comme les temps ont changé!

M. Epp: En effet, comme les temps ont changé. Pourtant, je suis convaincu que nous admettons tous que ce fut le cas en 1968. Le premier ministre a déclaré d'une façon très nette à ce moment-là qu'il allait faire en sorte que le Québec se joigne au grand courant de la vie canadienne. La plus grande part des Canadiens ont alors avalisé cette déclaration et par conséquent ont accepté l'élection du premier ministre. Ce problème a dominé l'actualité des affaires canadiennes pour toute la durée de son mandat et nous pouvons nous demander quels ont été les résultats? Un article exhaustif est paru dans *The Economist* du 12 février 1977. Le journaliste traitait d'une façon très détaillée non seulement de l'avenir de la fédération canadienne, mais aussi menait une analyse des diverses parties du Canada. L'auteur déclare au sujet du bilan de l'action du premier ministre:

Le Canada n'est pas un pays unitaire et ne l'a jamais été; la tragédie de M. Trudeau est de n'être pas arrivé à promouvoir cette unité. Peut-être est-il arrivé au terme de son rôle de leader de tout le Canada en s'axant d'une façon trop exclusive sur les solutions fédérales pour résoudre les problèmes canadiens alors même que les provinces exigeaient davantage de liberté pour elles-mêmes.

Plus loin dans ce même article, l'auteur ajoute:

Du Pacifique à l'Ontario, Ottawa et M. Trudeau sont un perpétuel sujet d'anathème—cette haine paranoïaque se centre autour de tout ce qu'a fait le gouvernement fédéral pour redistribuer les richesses de l'Ouest aux provinces plus pauvres, à l'est de la vallée de l'Outaouais, et pour les forcer comme, ils disent en un raccourci morbide, à apprendre le français à leur corps défendant. A cet observateur, le Canada fédéral semblait bien vulnérable...

Une voix: Qui a écrit cet article ?

M. Epp: Au début de mes remarques, j'ai déclaré que j'allais essayer de montrer à la Chambre comment le Canada de l'ouest concevait l'union de notre pays, mais les récriminations des députés d'en face ne m'y aideront nullement. Cependant, je poursuis. Qu'entend-on dire si fréquemment ces derniers jours? Dans la presse on spéculé plus qu'abondamment sur le fait que, dans l'Ouest, on ne reconnaît aucunement les aspirations du Québec. Hier, j'ai été très ému par les remarques du

Statistique—Loi

député de Lisgar (M. Murta). Il a précisément exprimé le point de vue d'un Canadien de l'Ouest et celui de ses électeurs sur la question du Québec et sur leurs désirs que la province reste attachée à la confédération. Nous les Canadiens de l'Ouest, nous voulons que le Québec reste dans la confédération, c'est vrai.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Nous, Canadiens de l'Ouest, nous voulons également faire partie de la confédération. C'est ça, le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Avec le respect dû aux députés d'en face, j'affirme qu'il faudra faire plus attention que par le passé à ce que dit l'Ouest—il ne s'agit pas ici de chantage—mais il a aussi des griefs et des aspirations légitimes à exprimer. Nous qui sommes de l'Ouest, nous savons que nous avons notre contribution à fournir à la confédération canadienne.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures et reprendre à 8 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Les pêches—Le grand nombre de harengs trouvés morts dans la baie de Fundy—Demande d'enquête sur les causes et d'assistance pour les pêcheurs; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les transports—La demande de crédits de la part des provinces de l'Atlantique pour l'amélioration de la route transcanadienne—Les intentions du gouvernement; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—Les affaires extérieures—Cuba—L'opportunité d'une rupture des relations en raison de l'appui cubain aux guérilleros de Rhodésie.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: L'avis de motion n° 12, inscrit au nom du député de Simcoe-Nord (M. Rynard).

Des voix: Reporté.